



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 169 - 15.12.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 27  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
21. TOURISME**

**Rapport d'activité de la SPL Destination Ile de Ré**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 15 décembre,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,  
**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,  
**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

**Secrétaire de séance : Didier GUYON.**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020169-DE  
Reçu le 17/12/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 169 - 15.12.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 27  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 21. TOURISME

#### Rapport d'activité de la SPL Destination Ile de Ré

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 1411-3,*

*Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4<sup>ème</sup> alinéa du 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1 relatif à la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.1 relatif à la création, la gestion et le fonctionnement d'un office de tourisme de pôle à l'échelle communautaire,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 octobre 2015 approuvant création de la société publique locale « Destination Ile de Ré »,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant sur le principe d'une délégation de service public conclue avec la Société publique locale « Destination Ile de Ré »,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 portant sur la gestion de l'office de tourisme intercommunal dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage avec la Société publique locale « Destination Ile de Ré »,*

*Vu le contrat de délégation de service public conclu avec la Société publique locale « Destination Ile de Ré » en date du 4 janvier 2016,*

*Vu le Conseil d'Administration de la Société publique locale « Destination Ile de Ré » en date du 20 novembre 2020,*

*Vu l'avis favorable de la commission consultative du service public local (CCSPL) du 7 décembre 2020,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,*

Considérant que par un contrat de délégation de service public notifié le 4 janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a confié la gestion de l'office de tourisme intercommunal à la Société publique locale « Destination Ile de Ré », pour une durée de cinq (5) années à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2020 ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020169-DE  
Reçu le 17/12/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 169 - 15.12.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 27  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 21. TOURISME

#### Rapport d'activité de la SPL Destination Ile de Ré

Considérant que le délégataire doit produire un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation et une analyse de la qualité de service ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a reçu le rapport d'activité de la Société publique locale « Destination Ile de Ré » en date du 26 novembre 2020 ;

Considérant que son examen doit être inscrit dès sa communication à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante, afin que celle-ci en prenne acte ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 de la Société publique locale « Destination Ile de Ré », délégataire de l'office de tourisme intercommunal.**

Affichée le : **18 décembre 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020169-DE  
Reçu le 17/12/2020